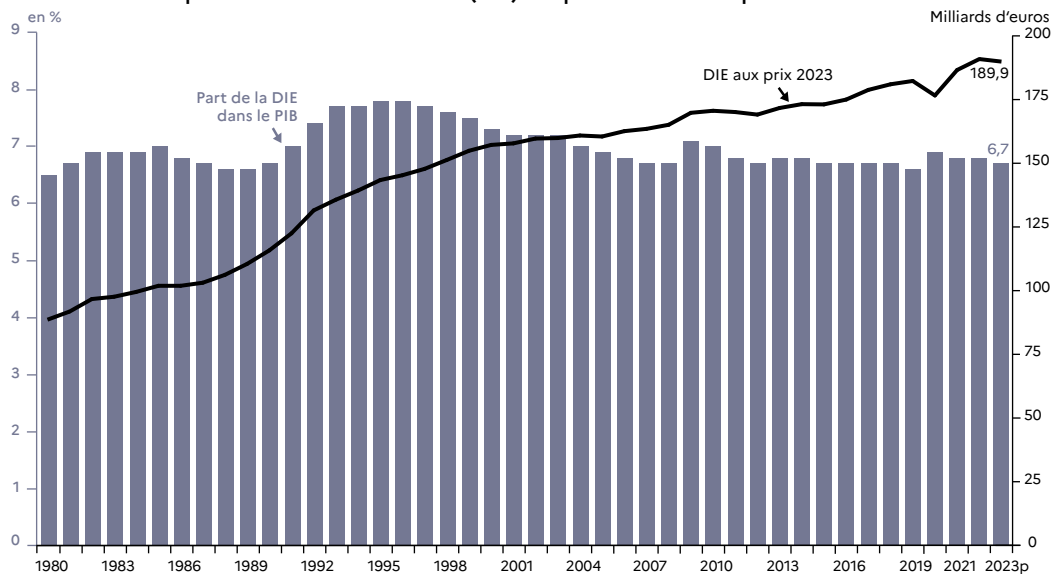


La **dépense intérieure d'éducation (DIE)** est évaluée à titre provisoire à 189,9 milliards d'euros en 2023 (1). Elle a plus que doublé depuis 1980 en prix constants, avec un taux de croissance annuel moyen de 1,8%, taux globalement identique à celui du **produit intérieur brut (PIB)**.

Sur longue période, la part de la DIE dans le PIB se situe en moyenne autour de 7,0% (2). Elle atteint un maximum de 7,8% au milieu des années 1990 puis fléchit avant de connaître un rebond lors de la crise de 2009, sous l'effet d'une poursuite de la hausse de la DIE conjuguée au recul du PIB. Entre 2011 et 2019, elle se stabilise autour de 6,7%. Elle augmente à 6,9% en 2020 car la crise sanitaire a suscité une baisse plus importante du PIB que de la DIE. En 2023, le poids des dépenses d'éducation dans le PIB s'établit à 6,7%.

La hausse de la DIE depuis 1980 concerne tous les niveaux d'enseignement (3). Cependant, la structure de la DIE par niveau présente des évolutions notables liées à la politique éducative et à la démographie (4). Ainsi, la part consacrée à l'enseignement du premier degré a décru pour passer de 29% en 1980 à 27% en 1992. Elle augmente ensuite tendanciellement avec la hausse des naissances à partir du milieu des années 1990 et la priorité accordée au premier degré depuis 2017, atteignant de nouveau 29% en 2023. À l'inverse, la part du second degré est plutôt orientée à la baisse depuis le début des années 2000 pour atteindre 37% en 2023. La part consacrée à l'enseignement supérieur augmente de façon quasi continue, passant de 15% de la DIE en 1980 à 23% en 2023.

1 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) aux prix 2023 et de sa part dans le PIB



► Champ : France (Mayotte sur toute la série).

Lecture : en 2023, la DIE s'élève à 189,9 milliards d'euros (courbe et échelle de droite) ce qui représente 6,7% du PIB (bâtons et échelle de gauche). Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (+ 5,3% en 2023). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

Précisions

Évaluation aux prix de 2023 – Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation. Le déflateur utilisé est le prix du PIB (+ 5,3% en 2023). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 24.45 ; 23.43.
 - Séries chronologiques en ligne : voir rubrique « Les coûts et les financements ».
 - *Les dossiers de la DEPP*, 2016, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206.

2 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB

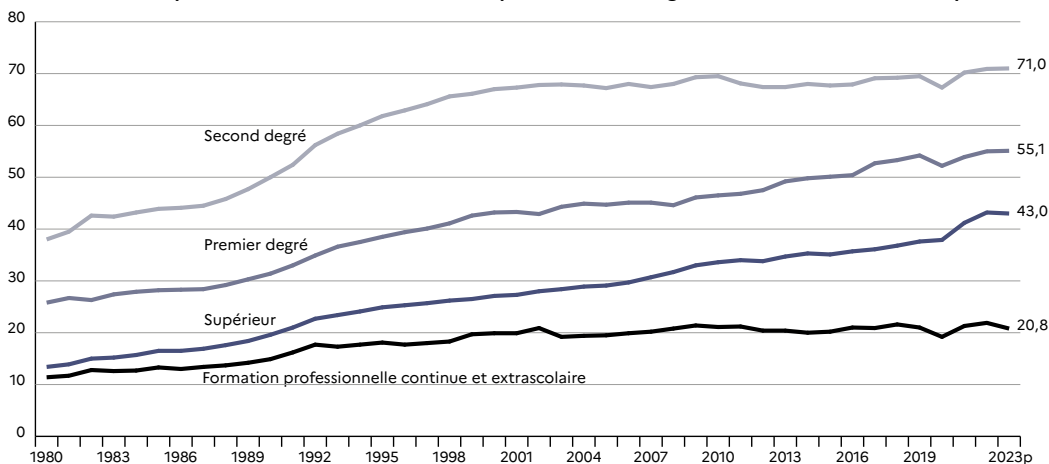
	1980	1990	2000	2005	2010	2015	2020	2022	2023p
DIE (millions d'euros, prix courants)	29 446	70 181	108 202	121 231	139 337	147 615	160 540	181 317	189 906
DIE (millions d'euros, prix 2023)	88 601	115 844	157 183	160 506	170 639	173 053	176 631	190 933	189 906
% du PIB	6,6	6,7	7,3	6,9	7,0	6,7	6,9	6,8	6,7

► Champ : France (Mayotte sur toute la série).

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2023, en prix constants, la DIE s'élève à 189,9 milliards d'euros, après 190,9 milliards en 2022. Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (+5,3% en 2023). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

3 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) par niveau d'enseignement (en milliards d'euros - prix 2023)



RERS 2025, DEPP

► Champ : France (Mayotte sur toute la série).

Lecture : en 2023, en prix constants, la DIE pour le premier degré s'élève à 55,1 milliards d'euros après 55,0 milliards en 2022. Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (+5,3% en 2023). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

4 Structure de la dépense intérieure d'éducation par niveau d'enseignement (en %)

Niveaux d'enseignement	1980	1990	1992	2000	2005	2010	2015	2020	2022	2023p
Premier degré	29,2	27,1	26,5	27,5	27,8	27,2	28,9	29,6	28,8	29,0
Second degré	42,9	43,2	42,7	42,6	41,9	40,7	39,1	38,1	37,1	37,4
Supérieur	15,1	16,9	17,3	17,2	18,2	19,7	20,3	21,5	22,6	22,7
Formation professionnelle continue et extrascolaire	12,9	12,8	13,5	12,7	12,2	12,4	11,7	10,8	11,5	10,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France (Mayotte sur toute la série).

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2023, 29,0% de la DIE est dédiée au premier degré, 37,4% au second degré, 22,7% à l'enseignement supérieur et 10,9% à la formation professionnelle continue et extrascolaire.

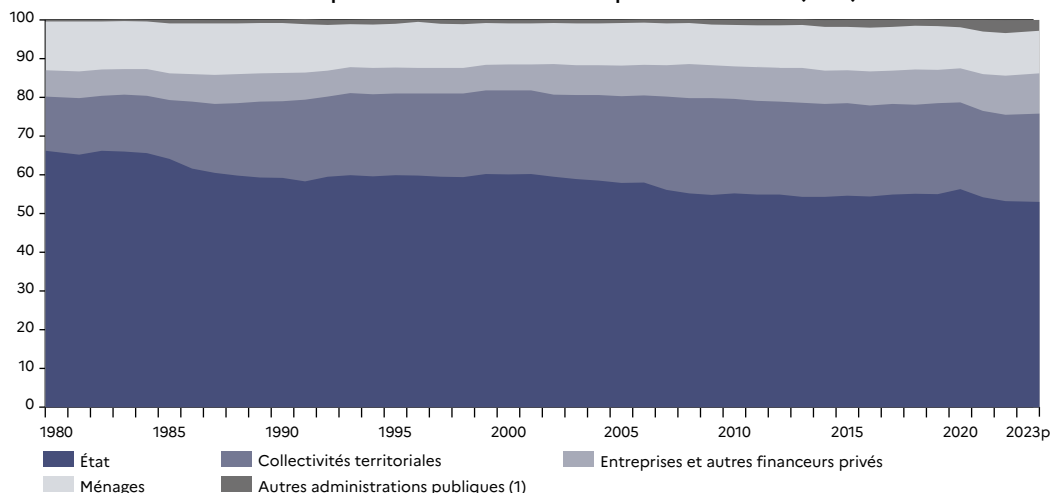
L'État est le premier financeur de la **dépense intérieure d'éducation (DIE)** en assurant 53% du financement final en 2023 (1)(2). La part des collectivités territoriales dans la DIE est de 23%. Elle s'est fortement accrue depuis 1982 sous l'effet des lois de décentralisation successives. Les autres financeurs sont les ménages (11%), les entreprises et autres financeurs privés (10%), essentiellement par le biais de la taxe d'apprentissage ou de leurs dépenses pour financer la formation professionnelle continue, et les **autres administrations publiques** (3%).

En financement initial, avant transfert des bourses vers les ménages et de diverses subventions vers les collectivités territoriales, la part de l'État dans la DIE

est encore plus importante qu'en financement final (55%) (3). Celle des autres administrations publiques est également renforcée (4%), en lien avec l'allocation de rentrée scolaire versée aux familles par les caisses d'allocations familiales. Inversement, la part des ménages est plus faible (8%).

La DIE est principalement consacrée aux activités d'enseignement (163,8 milliards d'euros en 2023, soit 86% du total) (4). Les dépenses d'hébergement et de restauration représentent 7% de la DIE. Les autres dépenses notables concernent l'administration générale, les achats de fournitures et de manuels scolaires et les transports scolaires.

1 Évolution de la structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final (en %)



► Champ : France (Mayotte sur toute la série).

1. Voir « Glossaire ».

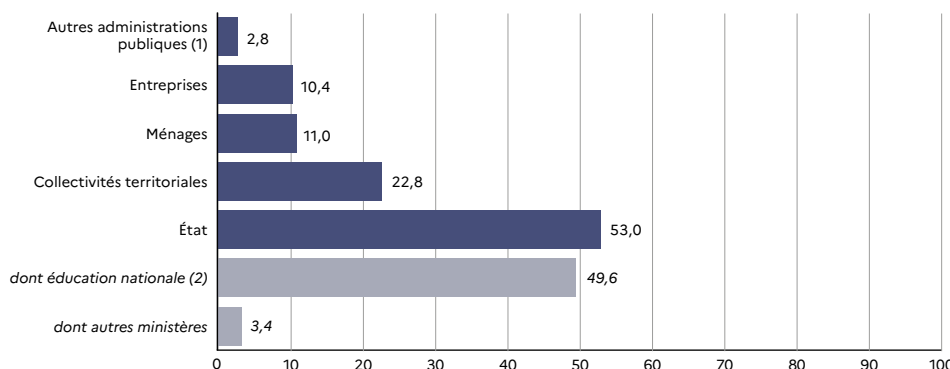
Lecture : le premier financeur de l'éducation est l'État qui assure 53,0% du financement final de la DIE en 2023.

RERS 2025, DEPP

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.45 ; 23.43.
- Séries chronologiques en ligne : voir rubrique « Les coûts et les financements ».
- Les dossiers de la DEPP, 2016, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n°206.

2 Structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final en 2023 (en %)



► Champ : France.

1. Voir « Glossaire ».

2. L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Lecture : le premier financeur de l'éducation est l'État qui assure 53,0% du financement final de la DIE en 2023.

RERS 2025, DEPP

3 Structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final et initial en 2023 (en %)

Source de financement	Part dans le financement final	Part dans le financement initial
Éducation nationale (1)	49,6	51,4
Autres ministères (2)	3,4	3,7
Total État	53,0	55,1
Collectivités territoriales	22,8	23,0
Autres administrations publiques (3)	2,8	3,7
Ménages	11,0	7,9
Entreprises et autres financeurs privés	10,4	10,4
Total de la dépense intérieure d'éducation	100,0	100,0

► Champ : France.

1. L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 454,9 millions d'euros en 2023 en financeur final.

3. Voir « Glossaire ».

Lecture : en 2023, l'État assure 55,1% du financement initial de la DIE. En financement final (après transfert des bourses aux ménages en particulier), sa contribution est de 53,0%.

RERS 2025, DEPP

4 Le financement des activités d'éducation en 2023, dépenses totales des financeurs finals (en millions d'euros)

		Éducation nationale (1)	Autres ministères (2)	Total État	Collectivités territoriales	Autres administrations publiques (3)	Ménages	Entreprises et autres fin. privés	Total général
Enseignement de type scolaire	Premier degré	28 712	195	28 906	15 520	13	1 156	1	45 596
	Second degré	40 110	1 520	41 630	12 259	112	2 015	3 149	59 164
	Enseignement supérieur (4)	18 263	2 603	20 866	2 748	1 378	4 623	8 700	38 315
Enseignement de type extrascolaire (5)		468	1 474	1 942	4 726	3 786	2 679	7 577	20 710
Total dépense intérieure d'enseignement		87 553	5 791	93 344	35 253	5 288	10 473	19 427	163 785
Activités annexes	Hébergement, restauration	2 099	330	2 429	5 299	6	5 651	193	13 577
	Médecine scolaire	834		834	18				852
	Orientation	316	0	316	16	1	4	0	337
	Administration générale	3 397	420	3 817	110	3	11	155	4 096
Achats de biens et services liés	Transports scolaires				2 330		636		2 967
	Fournitures et livres scolaires				183		3 141		3 324
	Habillement, leçons particulières						968		968
Total dépense intérieure d'éducation		94 199	6 541	100 740	43 209	5 297	20 884	19 775	189 906

► Champ : France.

1. L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 454,9 millions d'euros en 2023 en financeur final.

3. Voir « Glossaire ».

4. Y compris la recherche universitaire.

5. Formation professionnelle continue et autres stages, formations dispensées dans les conservatoires municipaux, etc.

Lecture : en financement final, la contribution de l'État à la DIE s'élève à 100 740 millions en 2023, dont 28 906 millions sont consacrés aux activités d'enseignement dans le premier degré.

Note : pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

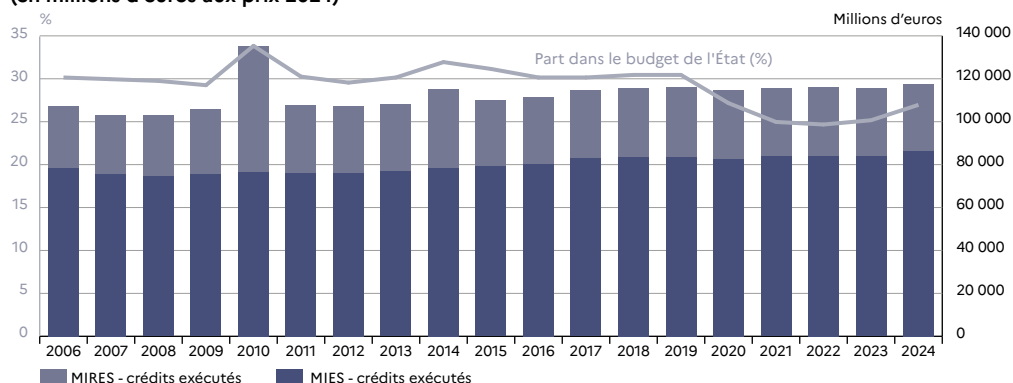
RERS 2025, DEPP

Le budget du ministère chargé de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est présenté dans deux missions interministérielles : « Enseignement scolaire (MIES) » et « Recherche et enseignement supérieur (Mires) » (1). Les crédits votés en loi de finances pour 2025 au titre de ces deux missions s'élèvent à 119,5 milliards d'euros, soit 27,2 % du budget de l'État (2).

En 2025, 88,6 milliards d'euros sont prévus pour la MIES, en hausse de 2,6 % en **prix courants** par rapport aux crédits exécutés en 2024 (soit +2,2 milliards). Cette augmentation est portée par les programmes consacrés aux enseignements scolaires publics des premier et second degrés (140 et 141) qui absorbent les trois quarts des crédits de la mission et sont essentiellement alloués à des dépenses de personnel (3).

Au sein de la Mires, les crédits du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » s'élèvent à 15,4 milliards d'euros pour 2025, soit une hausse de 2,1 % en prix courants par rapport à 2024, principalement dédiée à la recherche universitaire. Les crédits du programme 231 « Vie étudiante », incluant les aides directes aux étudiants, se stabilisent en prix courants à 3,3 milliards d'euros à la suite de la réforme des bourses étudiantes. Par ailleurs, la Mires comprend d'autres programmes concernant principalement la recherche non universitaire. Les crédits votés en 2025 pour ces « autres programmes » reculent de 3,2 % en prix courants pour se situer à 11,8 milliards d'euros.

1 Évolution du budget de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans le budget de l'État (en millions d'euros aux prix 2024)



► Champ : France + COM.

Lecture : en 2024, les crédits exécutés de la MIES et la Mires s'élèvent à 117 468 millions d'euros (bâtons avec échelle de droite) ce qui représente 27,0 % du budget de l'État (courbe avec échelle de gauche).

Note : les augmentations de 2010 et 2014 sont liées à l'introduction de programmes non reconduits les années suivantes.

RERS 2025, DEPP

Précisions

Champ – La totalité de la MIES et la Mires est prise en compte. Le champ ne correspond donc pas au champ des données figurant dans les fiches 10.01, 10.02, 10.04 et 10.05 qui excluent la recherche non universitaire.

Évaluation aux prix de 2024 – Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des crédits. Le déflateur utilisé est le prix du PIB.

Prix courants/prix constants – voir « Glossaire »

2 Évolution des missions interministérielles « Enseignement scolaire » et « Recherche et enseignement supérieur » de 2022 à 2025 (en millions d'euros aux prix courants)

Missions interministérielles (1)	Crédits exécutés en (2)			Crédits votés en LFI pour 2025 (3)	Évolution 2024/2025 (%)
	2022	2023	2024		
Mission interministérielle « Enseignement scolaire » (MIES)	78 497	82 028	86 397	88 642	2,6
Mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIRES)	29 569	31 071	31 071	30 909	-0,2
Ensemble	108 066	113 099	117 468	119 551	1,8
Part dans le budget de l'État (%) (4)	24,7	25,2	27,0	27,2	
Part dans le PIB (%) (5)	4,1	4,0	4,0	n.d	

► **Champ** : France + COM.

RERS 2025, DEPP

1. Mission : ensemble de programmes dépendant d'un ou plusieurs ministères, concourant à une politique publique définie.
2. Crédits ayant fait l'objet d'une dépense effective.
3. Crédits ouverts après leur approbation par le parlement en loi de finances initiale.
4. Budget de l'État : ensemble des budgets civils et du budget du ministère chargé des armées.
5. Voir « Glossaire ».

Lecture : les crédits votés en loi de finances initiale pour 2025 s'élèvent à 88 642 millions d'euros pour la MIES.

3 Évolution des missions interministérielles « Enseignement scolaire » et « Recherche et enseignement supérieur » de 2022 à 2025 (en millions d'euros aux prix courants)

Mission interministérielle « Enseignement scolaire » (MIES) (1)	Crédits exécutés en (2)			Crédits votés en LFI pour 2025 (3)		Évolution (%) 2024/2025
	2022	2023	2024	Montant	%	
Programmes (4)						
Programme 140 - Enseignement scolaire public du premier degré	24 392	25 456	26 686	27 470	31,0	2,9
Programme 141 - Enseignement scolaire public du second degré	34 927	36 343	38 247	39 454	44,5	3,2
Programme 230 - Vie de l'élève	6 875	7 468	7 934	8 120	9,2	2,3
Programme 139 - Enseignement privé du premier et du second degré	8 049	8 425	8 939	8 918	10,1	-0,2
Programme 214 - Soutien de la politique de l'éducation nationale	2 725	2 784	2 910	2 968	3,3	2,0
Sous-total MENESR	76 968	80 476	84 716	86 930	98,1	2,6
Programme 143 : Enseignement technique agricole	1 529	1 552	1 682	1 712	1,9	1,8
Total mission « Enseignement scolaire »	78 497	82 028	86 397	88 642	100,0	2,6

Mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (Mires) (1)	Crédits exécutés en (2)			Crédits votés en LFI pour 2025 (3)		Évolution (%) 2024/2025
	2022	2023	2024	Montant	%	
Programmes (4)						
Programme 150 - Formations supérieures et recherche universitaire						
Formation initiale et continue du baccalauréat au doctorat (actions 1 à 3)	6 817	7 142	7 298	7 316	23,7	0,2
Établissements d'enseignement privés (action 4)	92	93	93	95	0,3	2,5
Bibliothèques et documentation (action 5)	477	490	491	497	1,6	1,2
Diffusion des savoirs et musées (action 13)	137	141	143	142	0,5	-0,2
Immobilier (action 14)	1 167	1 242	1 227	1 249	4,0	1,7
Pilotage et support du programme (action 15)	1 699	1 838	1 759	1 804	5,8	2,5
Recherche universitaire (action 17)	3 936	4 074	4 097	4 325	14,0	5,6
Total programme 150	14 326	15 019	15 108	15 428	49,9	2,1
Programme 231 - Vie étudiante						
Aides directes (action 1)	2 392	2 427	2 590	2 538	8,2	-2,0
Aides indirectes (action 2)	380	462	465	500	1,6	7,6
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (action 3)	80	83	89	94	0,3	5,7
Pilotage et animation du programme (action 4)	103	110	111	117	0,4	5,5
Total programme 231	2 955	3 082	3 254	3 250	10,5	-0,1
Programme 142 - Enseignement supérieur et recherche agricoles	369	407	421	422	1,4	0,2
Autres programmes : 172, 190 à 193	11 919	12 563	12 203	11 810	38,2	-3,2
Total mission « Recherche et enseignement supérieur »	29 569	31 071	30 986	30 909	100,0	-0,2

► **Champ** : France + COM.

RERS 2025, DEPP

1. Mission : ensemble de programmes dépendant d'un ou plusieurs ministères, concourant à une politique publique définie.
2. Crédits ayant fait l'objet d'une dépense effective.
3. Crédits ouverts après leur approbation par le parlement en loi de finances initiale.
4. Programme : regroupement de crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

Lecture : les crédits votés en loi de finances initiale pour 2025 s'élèvent à 88 642 millions d'euros pour la MIES.

Les **producteurs d'éducation** (écoles, collèges, lycées, etc.) exercent une activité d'enseignement ou une activité annexe (hébergement, restauration, etc.). Ils utilisent les ressources mises à leur disposition par les financeurs publics et privés (182,6 milliards d'euros en 2023) (1). Ces ressources financent les établissements publics (73% en 2023), les **établissements privés subventionnés** (14%), les **établissements privés non subventionnés** (10%) et les **services administratifs et organismes publics** (3%). Cette répartition est relativement stable depuis 2006.

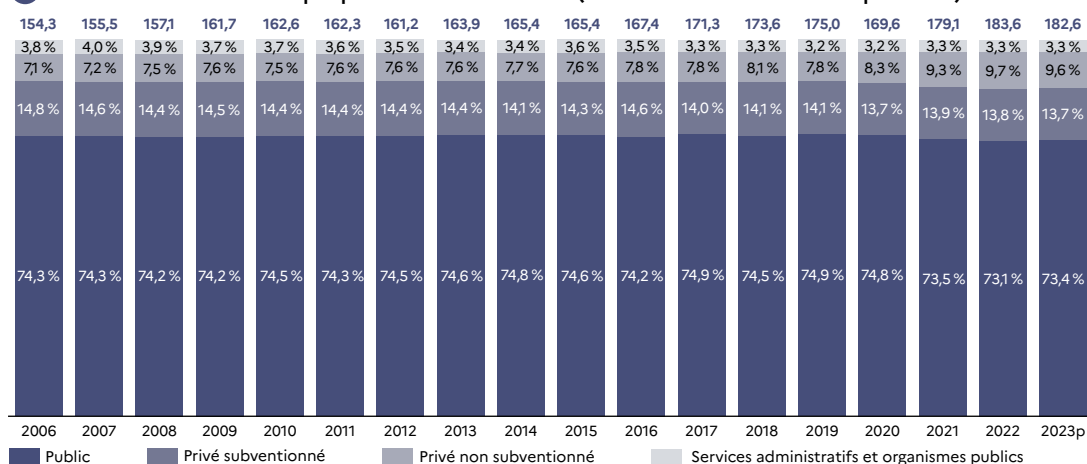
En 2023, les écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires) du secteur public bénéficient d'un financement de 47,8 milliards d'euros (2). La participation des collectivités territoriales est importante (40%), mais reste inférieure à celle de l'État (56%) (3).

Les collèges et lycées publics reçoivent 56,0 milliards d'euros, dont 72% proviennent de l'État et correspondent en grande partie aux rémunérations des enseignants. La part des collectivités territoriales s'élève à 23%. Les collèges et lycées privés subventionnés sont financés pour 64% par l'État (qui assure la rémunération des enseignants et verse le forfait d'externat) et pour 26% par les familles et les autres acteurs privés.

Les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur publics sont financés aux trois quarts par l'État. Au contraire, les établissements d'enseignement supérieur privés subventionnés sont surtout financés par les ménages et les autres acteurs privés.

Les dépenses des producteurs d'éducation sont principalement consacrées aux rémunérations (71%) devant le fonctionnement courant et l'investissement (4).

1 Évolution du financement par producteur d'éducation (en % et en milliards d'euros - prix 2023)



► Champ : France (Mayotte sur toute la série).

Lecture : en 2023, 73,4% des moyens mis à disposition des producteurs d'éducation sont destinés aux écoles et établissements du secteur public. Tous secteurs confondus, ces moyens s'élèvent à 182,6 milliards d'euros en 2023, après 183,6 milliards en 2022 en prix constants. Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (+5,3% en 2023). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

RERS 2025, DEPP

Précisions

Services administratifs et organismes publics – Ce producteur n'assure pas d'enseignement, mais des activités d'organisation (administration centrale, services déconcentrés ou décentralisés), d'orientation et de recherche, ainsi que d'hébergement et de restauration avec le Cnous.

Producteurs d'éducation, autres administrations publiques – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.45; 23.43.
- Séries chronologiques en ligne : voir rubrique « Les coûts et les financements ».
- Les dossiers de la DEPP, 2016, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 06.

2 Financement des producteurs d'éducation en 2023 - Dépenses totales des financeurs finals (en millions d'euros)

Unités de production	Éducation nationale (1)	Autres ministères (2)	Total État	Collectivités territoriales	Autres administrations publiques (3)	Ménages	Entreprises et autres financeurs privés	Total
Écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires)	26 743	181	26 924	18 941	12	1 900		47 778
Collèges et lycées	39 208	1 058	40 266	12 822	81	2 211	631	56 012
Centre de formation d'apprentis	4	146	150	113	51	16	2 483	2 814
Universités	12 836	581	13 418	563	990	445	1 499	16 914
Autres établissements d'enseignement supérieur	2 033	1 673	3 706	1 191	206	226	627	5 956
Centres de formation artistique				1 846				1 846
Centres d'enseignement spécial	268	238	506	22	0	9	4	541
Organismes d'enseignement à distance	105		105		2	49	7	162
Organismes de formation extrascolaire (4)	119	614	733	721	359	43	191	2 048
Total établissements publics d'enseignement	81 318	4 491	85 809	36 219	1 702	4 898	5 441	134 070
Écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires)	2 178		2 178				998	4 211
Collèges et lycées	6 158	546	6 704	1 047	0	2 499	168	10 418
Centres de formation d'apprentis	0	99	99	91	40	20	1 725	1 976
Établissements d'enseignement supérieur	93	77	170	222	11	1 371	951	2 726
Organismes de formation extrascolaire (4)	153	330	483	899	1 723	461	2 141	5 707
Total établissements privés subventionnés	8 582	1 053	9 635	3 294	1 774	5 350	4 986	25 038
Écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires)						305		305
Établissements du second degré						201	15	215
Centres de formation d'apprentis		79	79	169	86	31	4 034	4 398
Écoles supérieures					93	2 444	548	3 085
Organismes de formation extrascolaire (4)		373	373	841	1 638	2 114	4 587	9 553
Total établissements privés non subventionnés		452	452	1 009	1 817	5 095	9 183	17 556
Total producteurs d'enseignement	89 900	5 995	95 895	40 522	5 293	15 343	19 610	176 664
Services administratifs et organismes publics	4 299	546	4 845	174	4	796	165	5 983
Total	94 199	6 541	100 740	40 696	5 297	16 139	19 775	182 647

RERS 2025, DEPP

► Champ : France.

1. L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

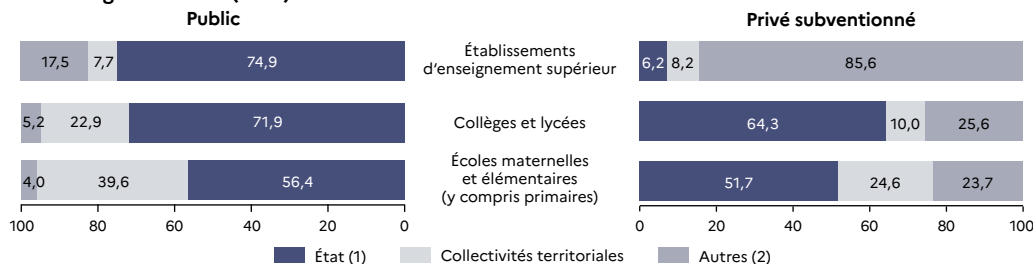
2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 454,9 millions d'euros en 2023.

3. Voir « Glossaire ».

4. Y compris la formation professionnelle continue.

Lecture : en 2023, les écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires) du secteur public bénéficient d'un financement de 47,8 milliards d'euros.

3 Répartition du financement des établissements d'enseignement publics et privés subventionnés selon l'origine en 2023 (en %)



► Champ : France.

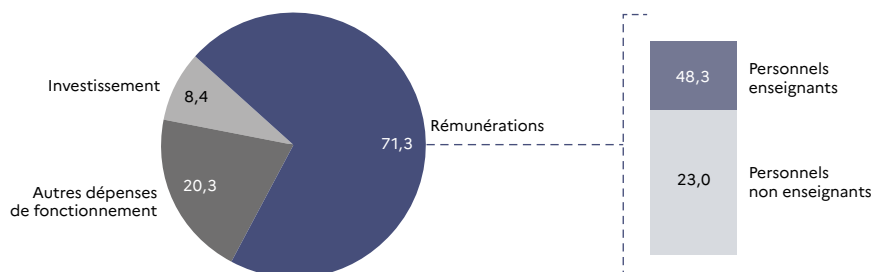
1. État = MENESR + autres ministères + reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers).

2. Autres = autres administrations publiques + entreprises et autres financeurs privés + ménages.

Lecture : en 2023, 56,4% du financement des écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires) du secteur public provient de l'État.

RERS 2025, DEPP

4 Répartition des dépenses des producteurs d'éducation par opération en 2023 (en %)



► Champ : France.

Lecture : en 2023, 71,3% des dépenses des producteurs d'éducation sont consacrées aux rémunérations des personnels (48,3% pour les enseignants et 23,0% pour les non-enseignants).

RERS 2025, DEPP

Tous niveaux confondus, la **dépense moyenne par élève ou étudiant** s'accroît de 1,5% par an en prix constants depuis 1980 (1). Elle atteint 10 470 euros en 2023 et progresse avec le degré de formation (2).

Dans le premier degré, la dépense moyenne par élève est évaluée à 8 450 euros en 2023. Le préélémentaire affiche un léger surcoût par rapport à l'élémentaire, porté par la présence des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) (3).

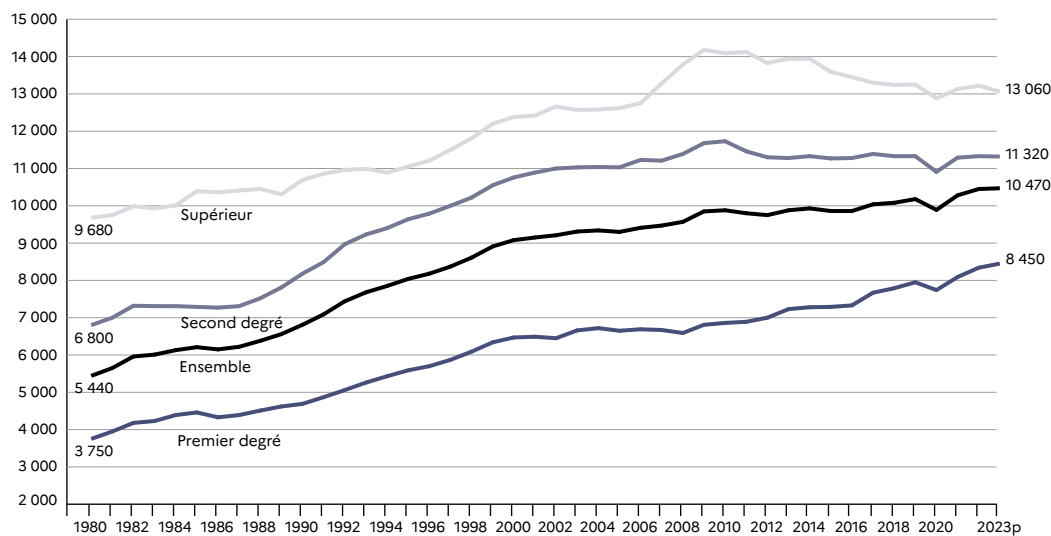
Dans le second degré, la dépense moyenne s'élève à 11 320 euros par élève ou apprenti en 2023. Le coût par collégien est inférieur au coût par lycéen en enseignement général et technologique, et surtout à celui par lycéen en enseignement professionnel. Cela est principalement dû aux écarts de statut et de rémunération

des enseignants. Les lycéens en enseignement professionnel sont aussi moins nombreux par classe et les dépenses de fonctionnement et d'investissement dans cette filière sont plus importantes.

Dans le supérieur, où la dépense moyenne est de 13 060 euros par étudiant en 2023 (y compris apprentissage), les écarts de coûts entre les formations universitaires et les filières CPGE ou STS dépendent en grande partie des différents taux d'encadrement. Par rapport à l'enseignement secondaire, les enseignants en CPGE ou STS sont souvent agrégés, corps conjuguant une rémunération plus élevée et une obligation de service plus faible.

Tous niveaux confondus, 85% de la dépense par élève ou étudiant est consacrée à l'enseignement (4).

1 Évolution des dépenses moyennes par élève et par étudiant (en euros - prix 2023)



► Champ : France (Mayotte sur toute la série), public + privé.

Lecture : en 2023, tous niveaux confondus (y compris apprentissage), la dépense moyenne s'élève à 10 470 euros après 10 450 euros en 2022 en prix constants. Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (+ 5,3% en 2023). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

RERS 2025, DEPP

Précisions

Évaluation aux prix de 2023 – Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation. Le déflateur utilisé est le prix du PIB (+ 5,3% en 2023). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.45 ; 23.43.
- Séries chronologiques en ligne : voir rubrique « Les coûts et les financements ».
- Les dossiers de la DEPP, 2016, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206.

2 Évolution des dépenses moyennes par élève et par étudiant (en euros - prix 2023)

Niveaux	1980	1990	2000	2005	2010	2015	2020	2022	2023p
Préélémentaire	n.d.	4 160	6 280	6 400	6 790	7 490	7 840	8 480	8 490
Élémentaire	n.d.	4 970	6 520	6 810	6 910	7 180	7 690	8 260	8 430
Premier degré (1)	3 750	4 690	6 470	6 650	6 860	7 290	7 740	8 340	8 450
Formations en collège	n.d.	7 120	9 300	9 800	10 090	9 890	9 610	10 050	10 070
Formations générales et technologiques en lycée	n.d.	9 240	12 630	12 470	13 930	12 870	12 280	12 620	12 660
Formations professionnelles en lycée	n.d.	11 260	14 150	13 930	14 800	14 380	13 930	14 490	14 470
Second degré (2)	6 800	8 180	10 760	11 030	11 730	11 270	10 910	11 330	11 320
Premier et second degrés (1) (2)	5 110	6 360	8 540	8 730	9 130	9 140	9 260	9 790	9 850
STS	n.d.	n.d.	16 500	17 140	17 040	15 940	15 590	16 300	16 730
CPGE	n.d.	n.d.	18 480	18 970	18 730	17 670	17 410	18 110	18 560
Universités (3)	n.d.	n.d.	10 330	10 390	12 670	12 230	11 360	12 050	12 250
Supérieur (4)	9 680	10 690	12 380	12 620	14 090	13 590	12 880	13 220	13 060
Coût moyen tous niveaux	5 440	6 810	9 080	9 300	9 880	9 860	9 890	10 450	10 470

RERS 2025, DEPP

► Champ : France (Mayotte sur toute la série), public + privé.

1. Y compris l'enseignement spécial (ERPD).

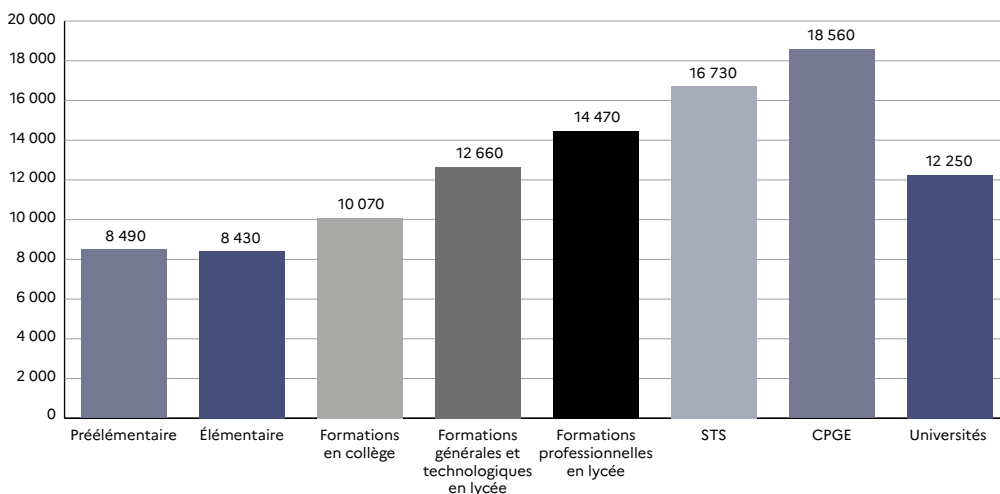
2. Y compris l'enseignement spécial (EREA, centres d'enseignement adaptés Santé et Justice) et l'apprentissage.

3. Y compris les étudiants des instituts ou écoles internes aux universités.

4. Y compris les étudiants des autres écoles du supérieur publiques ou privées (écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, etc.) et les apprentis.

Lecture : en 2023, tous niveaux confondus (y compris apprentissage), la dépense moyenne s'élève à 10 470 euros après 10 450 euros en 2022 en prix constants. Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (+ 5,3% en 2023). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

3 Les dépenses moyennes par élève et par étudiant (en euros - prix 2023)

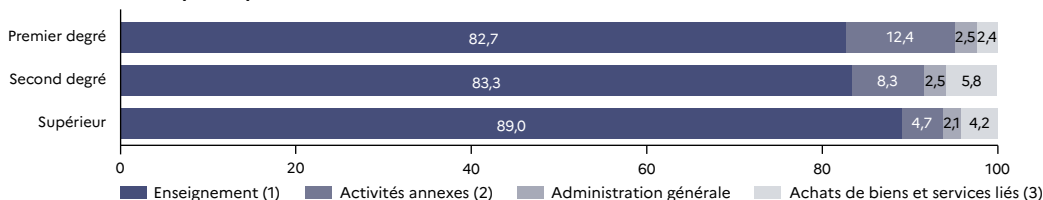


► Champ : France, public + privé.

Lecture : en 2023, la dépense moyenne par élève du préélémentaire est de 8 490 euros.

RERS 2025, DEPP

4 Structure de la dépense par élève ou étudiant selon l'activité en 2023 (en %)



► Champ : France, public + privé.

1. Y compris la recherche universitaire.

2. Hébergement, restauration, médecine scolaire, orientation.

3. Transports scolaires, livres et fournitures, leçons particulières, habillements demandés par les institutions scolaires.

Lecture : dans le premier degré, 82,7% de la dépense par élève est consacrée à l'activité d'enseignement.

RERS 2025, DEPP

Différentes aides financières permettent d'aider les familles à améliorer les conditions de scolarisation de leurs enfants : **bourses nationales, fonds sociaux pour les collégiens et les lycéens, allocation de rentrée scolaire (ARS)**. Le montant total de l'aide directe versée par le ministère chargé de l'éducation nationale s'élève à 836,1 millions d'euros au titre des bourses pour l'année scolaire 2024-2025 et 41,8 millions d'euros au titre des fonds sociaux en 2024 (3).

En 2024-2025, en France, 1 455 700 élèves du second degré (26%) bénéficient d'une bourse nationale (2). En lien avec les difficultés sociales des élèves accueillis, plus marquées dans les établissements publics que privés, la proportion de boursiers nationaux est plus élevée dans les établissements publics que dans les établissements privés : 30% contre 11%.

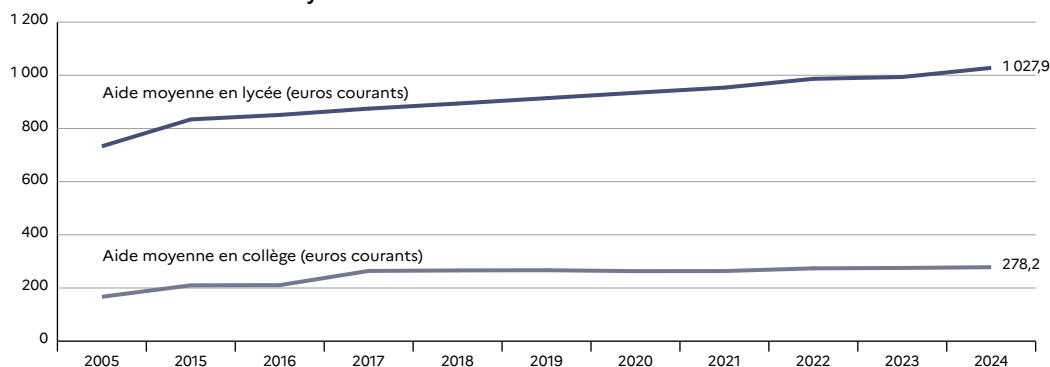
Le taux de boursiers augmente au collège (26%, soit +2%) et diminue légèrement au lycée (26%, soit -1%) par rapport à l'année scolaire précédente. Le taux de

boursiers de l'enseignement professionnel demeure supérieur à celui des boursiers des enseignements général et technologique (respectivement 38%, 18% et 27%). Globalement, la part des élèves boursiers du second degré augmente : +1 point entre les rentrées scolaires 2023 et 2024.

Les bourses nationales de collège concernent 880 700 jeunes et 574 900 jeunes bénéficient d'une bourse nationale de lycée.

L'aide moyenne octroyée aux lycéens boursiers connaît une progression constante depuis la rénovation des bourses de lycée en 2016 (1). Les caisses d'allocations familiales versent aux familles, sous condition de ressources, une allocation de rentrée scolaire pour les enfants scolarisés de 6 à 18 ans (4). Ce montant est modulé selon l'âge de l'enfant. La dépense totale au titre de cette allocation, tous régimes confondus, est de 2,175 milliards d'euros en 2024.

1 Montants annuels de l'aide moyenne aux élèves boursiers



► Champ : France, public + privé.

Lecture : au titre de l'année scolaire 2024-2025, le montant annuel de l'aide moyenne s'élève à 278,2 euros pour les élèves boursiers de collège et à 1 027,9 euros pour les élèves boursiers de lycée.

RERS 2025, DEPP, DGESCO

Précisions

Montants des bourses et primes pour l'année scolaire 2024-2025 :

- Bourse de collège : le montant annuel est de 114 euros pour l'échelon 1, 315 euros pour l'échelon 2 et 495 euros pour l'échelon 3.
- Bourse de lycée : le montant annuel varie de 474 euros pour l'échelon 1 à 1 008 euros pour l'échelon 6.
- Bourse au mérite : le montant annuel varie de 402 euros pour l'échelon 1 à 1 002 euros pour l'échelon 6.

- Prime à l'internat : le montant annuel varie de 327 euros pour l'échelon 1 à 465 euros pour l'échelon 3 en collège et 672 euros pour l'échelon 6 en lycée.
- Prime de reprise d'études : le montant annuel est de 600 euros.
- Prime d'équipement : le montant annuel est de 341,71 euros.

Bourses du second degré – Voir « Glossaire ».

Source

DGESCO, enquêtes sur les bourses ; CNAF ; MSA.

2 Les boursiers nationaux dans le second degré en 2024-2025

	Effectifs de boursiers en 2024			Part des élèves boursiers en 2024 (%) (1)			Part des élèves boursiers en 2023 (%) (1)		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Boursés au collège	805 936	74 841	880 777	30,3	10,3	26,0	27,6	9,9	23,8
Échelon 1 : 111 euros	359 995	41 456	401 451						
Échelon 2 : 312 euros	201 626	18 201	219 827						
Échelon 3 : 486 euros	244 315	15 184	259 499						
dont primes à l'internat au collège	2 740	1 426	4 166						
Formations professionnelles en lycée	217 031	27 695	244 726	41,0	23,1	37,7	41,6	24,5	38,4
Montant moyen boursier (€) (2)	772,7	724,6	767,2						
dont primes d'équipement	45 336	3 606	48 942						
bourses au mérite	14 698	3 291	17 989						
primes à l'internat	20 396	1 981	22 377						
primes de reprise d'études	21	6	27						
Formations générales et technologiques en lycée	290 228	27 106	317 334	23,1	7,9	19,9	24,7	8,9	21,3
Enseignement général	217 464	22 207	239 671	21,4	7,5	18,3	22,2	8,2	19,1
Montant moyen boursier (€) (2)	730,1	700,7	727,3						
dont primes d'équipement	41	2	43						
bourses au mérite	127 868	16 441	144 309						
primes à l'internat	9 712	1 260	10 972						
primes de reprise d'études	2	0	2						
Enseignement technologique	72 764	4 899	77 663	30,2	10,8	27,1	35,2	13,0	31,7
Montant moyen boursier (€) (2)	739,1	687,4	735,8						
dont primes d'équipement	8 269	393	8 662						
bourses au mérite	20 263	2 157	22 420						
primes à l'internat	3 646	316	3 962						
primes de reprise d'études	3	0	3						
Total formations en lycée	507 259	54 801	562 060	28,4	11,8	25,0	29,6	12,8	26,1
Formations niveau collège en lycée (3)	10 671	2 209	12 880						
Total lycée (y c. niveau collège en lycée)	517 930	57 010	574 940	29,0	12,3	25,6	30,1	13,2	26,6
Total second degré	1 323 866	131 851	1 455 717	29,8	11,1	25,8	28,6	11,2	24,9

RERS 2025, DEPP, DGESCO

► Champ : France, public + privé.

- Pourcentage d'élèves boursiers parmi l'ensemble des élèves scolarisés respectivement en formation de niveau collège et en formation de niveau lycée.
- Montant moyen boursier (en euros) : hors primes d'équipement, bourse au mérite, primes à l'internat et primes de reprise d'études.
- Niveau collège en lycée : 3^e prépa-métier, 6^e à 3^e en lycée et en EREA.

Lecture : en 2024-2025, dans le second degré public, 1 323 866 élèves disposent d'une bourse nationale. Ils représentent 29,8% des élèves du second degré public.

3 Nature et montant annuel des aides (en milliers d'euros)

Nature des aides	2000	2023	2024	Évolution 2000/2024 (en %)	
				en € courants	en € constants
Boursés de collège	115 070	221 681	243 463	111,6	43,5
Boursés et primes lycée	379 328	575 582	572 167	50,8	2,3
Boursés de lycée (1)	206 853	441 405	429 020		
Primes (lycée sauf internat) (2)	165 420	18 095	19 719		
Boursés au mérite - lycée (3)	7 055	116 082	123 427		
Prime à l'internat - collège		1 553	1 611		
Prime à l'internat - lycée		20 132	18 843		
Bourse d'enseignement d'adaptation (3)	1 038				
Fonds sociaux (4)	67 900	49 060	41 850	-38,4	-58,2
Total aides directes MENESR	563 336	868 008	877 933	55,8	5,7
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	1 233 762	2 084 254	2 174 851	76,3	19,5

RERS 2025, DEPP, DGESCO

► Champ : France, public + privé.

- À compter de l'année scolaire 2016-2017, à la suite à la rénovation du dispositif des bourses de lycée, les échelons de bourse intègrent les primes d'entrée et la prime à la qualification.
- À compter de l'année scolaire 2016-2017 : prime d'équipement et prime de reprise d'études.
- À compter de l'année scolaire 2016-2017, suppression du dispositif des bourses d'enseignement d'adaptation.
- Données issues du rapport annuel de performance relatif à l'enseignement scolaire de 2024. Ces montants n'incluent pas l'utilisation des reliquats par les EPLE.

Lecture : au titre de l'année scolaire 2024-2025, le montant annuel total des aides directes versées dans le second degré s'élève à environ 877 933 milliers d'euros.

4 Montant annuel de l'aide moyenne octroyée aux élèves boursiers (1) et aux bénéficiaires de l'ARS

	2000	2005	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2024/2000 (en %)
Aide moyenne en collège (2)	152,1 €	167,0 €	192,5 €	210,0 €	263,4 €	263,8 €	273,9 €	275,4 €	278,2 €	82,9
Effectifs de boursiers en collège (3)	789,7	770,7	769,6	840,8	857,3	834,6	810,7	810,5	880,8	11,5
Effectifs des élèves de collège (3)	3 346,3	3 266,5	3 179,3	3 293,7	3 393,5	3 387,2	3 390,1	3 404,3	3 386,8	1,2
Aide moyenne en lycée (2)	664,0 €	733,0 €	837,0 €	834,1 €	934,2 €	940,0 €	986,7 €	993,5 €	1 027,9 €	54,8
Effectifs de boursiers en lycée (3)	589,4	558,9	481,2	516,8	608,0	606,1	593,1	599,6	574,9	-2,4
Effectifs des élèves de lycée (3)	2 204,2	2 260,1	2 173,9	2 256,3	2 292,3	2 298,7	2 284,8	2 251,2	2 248,9	2,0
Allocation de rentrée scolaire (ARS)										
6-10 ans			281 €	363 €	470 €	370 €	392 €	398 €	416 €	
11-14 ans	253 €	263 €	296 €	383 €	490 €	390 €	414 €	420 €	439 €	
15-18 ans			306 €	396 €	504 €	404 €	428 €	435 €	455 €	

RERS 2025, DEPP, DGESCO

► Champ : France, public + privé.

- Boursés + primes du MENESR, hors fonds sociaux (enseignement public et privé).
- En euros courants.
- En milliers. Les effectifs élèves correspondent aux élèves scolarisés respectivement dans les formations de niveau collège et les formations de niveau lycée.

Lecture : au titre de l'année scolaire 2024-2025, le montant annuel de l'aide moyenne s'élève à 278,2 euros pour les élèves boursiers de collège et à 1 027,9 euros pour les élèves boursiers de lycée.

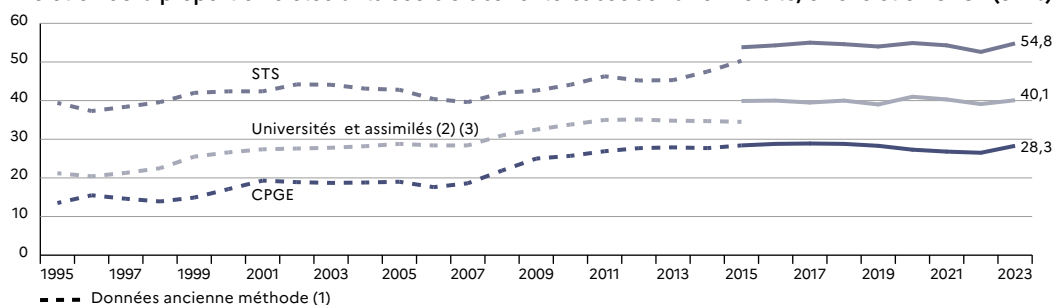
En 2023-2024, 715 800 étudiants reçoivent une aide financière (2). Ils représentent 40% des étudiants inscrits dans une formation ouvrant droit à une bourse.

Le nombre d'étudiants aidés a augmenté de 2,1% en 2023-2024 comparé à l'année scolaire précédente, après deux années consécutives de baisse. Cette augmentation est essentiellement due à l'élargissement du barème d'éligibilité aux **bourses sur critères sociaux** à la rentrée 2023. En effet, les bourses sur critères sociaux, avec 679 000 étudiants bénéficiaires en 2023-2024, représentent 93% des aides financières directes. En 2023-2024, 43 500 étudiants ont reçu une aide spécifique ponctuelle durant l'année, dont 10 200 boursiers sur critères sociaux, et 4 400 étudiants ont bénéficié d'une allocation spécifique annuelle.

En 2023-2024, 55% des étudiants en **STS et assimilés** sont boursiers (1). Ils sont 28% en **CPGE** et 40% à l'université. La proportion de boursiers est particulièrement faible dans les écoles de commerce (11%) (3). La part de boursiers est plus élevée dans les formations publiques. Par exemple, en STS publique, 58% des étudiants sont boursiers, contre 44% en STS privée. En CPGE, cette part est de 30% dans le public contre 16% dans le privé, soit deux fois moins.

Un tiers des étudiants boursiers perçoit une bourse à l'échelon 0 BIS, soit 1 450 euros annuels en 2023-2024 (4). L'échelon 7, correspondant aux étudiants les plus précaires, concerne 8% des boursiers en 2023-2024, pour un montant de 6 340 euros annuels.

1 Évolution de la proportion d'étudiants boursiers sur critères sociaux à l'université, en STS et en CPGE (en %)



► Champ : France (Mayotte depuis 2013-2014).

RERS 2025, DEPP, SIES

1. La révision de 2015 a permis d'affiner le calcul du dénominateur en le circonscrivant au champ des formations donnant droit à bourse. Auparavant, la part de boursiers était calculée sur l'ensemble des étudiants, qu'ils soient ou non dans une formation ouvrant droit à bourse.

2. Avant révision, cela comprend les universités, universités de technologie, écoles normales supérieures, instituts nationaux polytechniques, instituts d'études politiques, établissements privés d'enseignement universitaire. Après révision, uniquement les universités.

3. En 2009, les étudiants inscrits dans les IUFM intégrés dans une université de rattachement ne sont pas comptabilisés. On dénombre 13 422 boursiers dans les IUFM rattachés aux universités en 2009-2010.

Lecture : pour l'année universitaire 2023-2024, la part de boursiers à l'université est de 40,1%.

Précisions

Les **aides financières** comptabilisées correspondent aux principales aides destinées aux étudiants versées par le ministère chargé de l'enseignement supérieur : bourses sur critères sociaux, aides spécifiques et ponctuelles.

Aides au mérite, aides spécifiques, proportion d'étudiants aidés – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note Flash du SIES : 24.24.

2 Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière

	2015	2019	2020	2021	2022	2023
Boursiers sur critères sociaux	681 078	717 955	749 562	720 043	665 212	679 044
dont aide au mérite	36 239	38 757	45 353	46 527	46 269	46 378
Part des étudiants concernés (%)	37,9	36,8	38,4	37,7	36,3	37,2
Aide spécifique ponctuelle (ancienne méthode)	40 560	109 883				
Aide spécifique ponctuelle (nouvelle méthode)		104 539	81 529	46 561	41 928	43 496
Aide spécifique : allocation annuelle	5 734	5 724	5 960	5 455	4 657	4 415
Ensemble des étudiants percevant au moins une aide (1) (ancienne méthode)	711 261	818 257	800 191	757 429		
Ensemble des étudiants percevant au moins une aide (1) (nouvelle méthode)		786 656	804 895	758 997	700 990	715 808
Part des étudiants concernés (ancienne méthode) (%)	39,5	41,9				
Part des étudiants concernés (nouvelle méthode) (%)		40,3	41,4	39,8	38,4	39,2

RERS 2025, DEPP, SIES

► Champ : France.

1. Il est possible de cumuler plusieurs aides. Ainsi en 2023-2024, 10 190 étudiants ont perçu une bourse sur critères sociaux et l'aide spécifique ponctuelle, 957 une allocation annuelle et l'aide ponctuelle. Les aides prises en compte sont les bourses sur critères sociaux, les bourses sur critères universitaires (supprimées en 2008), les bourses de mérite (remplacées progressivement à partir de 2008 par les aides au mérite), les allocations d'études (supprimées en 2008), les prêts d'honneur (supprimés en 2009), les aides du Fonds national d'aide d'urgence devenues aides spécifiques.

Lecture : pour l'année universitaire 2023-2024, 715 808 étudiants ont perçu au moins une aide financière du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, soit 39,2% des étudiants concernés.

3 Proportions de boursiers sur critères sociaux selon la formation suivie depuis 2015 (en %)

	2015	2019	2020	2021	2022	2023	Effectifs 2023	Part de boursiers échelons 5 à 7 en 2023 (%) (2)
Université (1)	39,9	39,0	41,0	40,3	39,1	40,1	480 600	32,9
dont : IUT	44,6	43,8	45,2	45,1	45,0	47,1	49 900	29,7
filiales ingénieurs	37,2	34,0	34,0	33,6	33,4	33,7	7 400	21,8
CPGE	28,4	28,3	27,3	26,8	26,5	28,3	22 500	25,0
dont : public	30,2	30,2	29,1	28,6	28,3	30,5	20 700	25,2
privé	19,1	18,1	17,9	17,0	15,9	15,6	1 800	23,1
STS et assimilées	53,8	54,0	54,9	54,3	52,6	54,8	100 100	41,9
dont : public	56,7	57,2	58,1	57,3	56,0	58,2	81 000	44,2
privé	45,2	45,0	45,5	45,2	42,0	43,9	19 100	32,3
Formations d'ingénieurs hors université	24,1	22,5	22,8	22,2	21,8	22,3	19 200	21,6
Écoles de commerce	14,6	12,0	12,4	11,5	11,2	11,2	15 300	30,1
Grands établissements de type universitaire	21,6	21,2	23,3	23,2	22,2	23,9	6 500	33,8
Établissements d'enseignement universitaire privés	26,3	26,8	27,4	27,5	27,4	29,4	10 800	22,5
Autres écoles	22,1	21,7	27,1	32,6	28,6	25,6	20 000	27,8
Scolarité à l'étranger (1)							4 000	
Total boursiers	37,9	36,8	38,4	37,7	36,3	37,2	679 000	33,1

RERS 2025, DEPP, SIES

► Champ : France.

1. Il s'agit d'étudiants qui perçoivent une bourse sur critères sociaux en étant inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur étranger.

2. Ce pourcentage correspond à la part des effectifs des boursiers les plus précaires (échelons 5-6-7) sur l'ensemble des étudiants dans des formations ouvrant droit aux bourses sur critères sociaux.

Lecture : pour l'année universitaire 2023-2024, 480 600 étudiants à l'université sont boursiers, soit 40,1% des étudiants concernés. Parmi ces boursiers, 32,9% appartiennent aux échelons 5 à 7, soit les boursiers les plus précaires.

4 Répartition des boursiers sur critères sociaux par montant annuel des bourses en 2023-2024

Boursiers sur critères sociaux	Montant annuel 2023 (en euros)	Effectifs de boursiers 2023	Part en 2023 (%)	Effectifs de boursiers 2022	Part en 2022 (%)	Effectifs de boursiers 2021	Part en 2021 (%)
Échelon 0 BIS	1 454	211 721	31,2	213 214	32,1	229 564	31,9
Échelon 1	2 163	96 238	14,2	91 459	13,8	100 163	13,9
Échelon 2	3 071	48 430	7,1	47 516	7,1	51 830	7,2
Échelon 3	3 828	48 521	7,1	47 621	7,2	52 692	7,3
Échelon 4	4 587	47 988	7,1	46 723	7,0	51 801	7,2
Échelon 5	5 212	90 412	13,3	86 008	12,9	93 688	13,0
Échelon 6	5 506	79 820	11,8	76 039	11,4	82 303	11,4
Échelon 7	6 335	55 914	8,2	56 632	8,5	58 002	8,1
Ensemble		679 044	100,0	665 212	100,0	720 043	100,0

RERS 2025, DEPP, SIES

► Champ : France.

Lecture : pour l'année universitaire 2023-2024, 211 721 boursiers appartiennent à l'échelon 0 BIS, soit 31,2% des boursiers. Ils perçoivent une bourse annuelle de 1 454 euros.

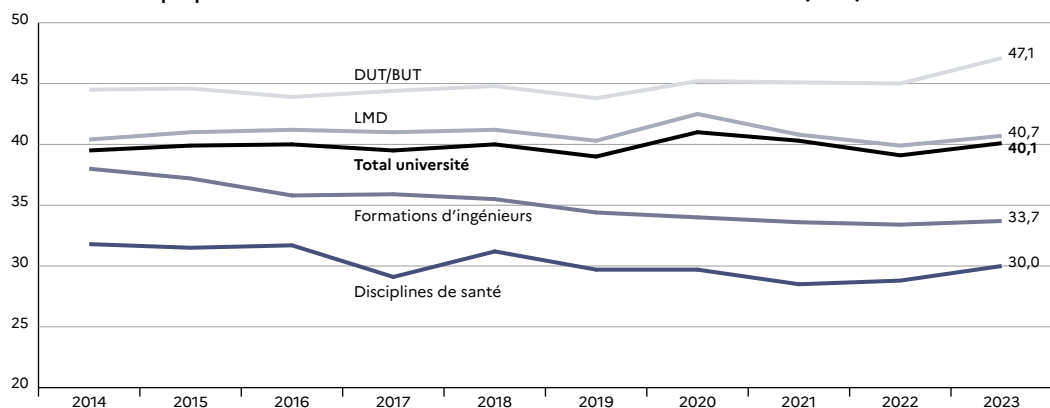
En 2023-2024, 480 600 boursiers sur critères sociaux étudient à l'université. Les trois quarts d'entre eux sont inscrits en **cursus licence** et un quart en **cursus master**, le **cursus doctorat** ne permettant pas l'attribution d'une **bourse sur critères sociaux**. Un étudiant sur huit inscrits à l'université est boursier sur critères sociaux aux échelons de bourse les plus élevés, les échelons 5 à 7 (2).

La part de boursiers sur critères sociaux à l'université est de 40%. Elle est en hausse de 1 point par rapport à l'année 2022-2023, après deux années consécutives de baisse (1). Cette augmentation est majoritairement due à la réforme de la rentrée 2023, qui a élargi le barème d'éligibilité. La proportion de boursiers varie selon le niveau d'études : 43% en cursus licence contre 33% en cursus master (3).

Des écarts importants existent selon les disciplines de licence. Les parts d'étudiants boursiers sont plus importantes dans les formations en « administration économique et sociale » (AES) et en « langues » (respectivement 52% et 51%). À l'inverse, en « plurisciences » (38%), en « sciences fondamentales et applications » (37%) et dans les disciplines de santé (37%), les parts d'étudiants boursiers sont plus faibles.

En cursus master, deux formations accueillent 40% d'étudiants boursiers : les masters « enseignement » (47%) et, avec des effectifs plus réduits, ceux d'AES (49%).

1 Évolution de la proportion d'étudiants boursiers sur critères sociaux à l'université (en %)



► Champ : France.

Lecture : la part de boursiers à l'université est de 40,1% pour l'année universitaire 2023-2024. Au sein des formations d'ingénieurs à l'université, cette part est de 33,7%.

RERS 2025, DEPP, SIES

Précisions

Proportion d'étudiants aidés – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note Flash du SIES : 24.24.

2 Évolution de la proportion de boursiers sur critères sociaux à l'université selon la formation et la discipline (en %)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023		
								Proportion de boursiers	dont échelon 5 à 7	Effectif de boursiers
Préparations au DUT/BUT	43,9	44,4	44,8	43,8	45,2	44,7	45,0	47,1	14,0	49 876
Licences professionnelles	45,1	43,5	42,4	38,8	41,1	39,4	38,6	33,2	12,6	2 267
Formations d'ingénieurs	35,8	35,9	35,5	34,4	34,0	33,6	33,4	33,7	7,3	7 378
Masters enseignement	42,1	43,1	42,4	44,7	46,2	46,0	48,4	47,3	13,2	18 508
Formations LMD disciplines générales (1)	41,1	41,0	41,2	40,3	42,5	40,8	39,9	40,7	13,9	355 234
Droit, sciences politiques	38,3	38,5	39,0	38,1	40,6	39,3	38,4	39,7	13,3	61 372
Sciences économiques, gestion (2)	37,0	36,6	37,4	37,0	38,8	37,2	36,8	36,6	14,0	30 640
Administration économique et sociale (AES)	53,1	52,3	52,2	51,5	54,9	52,4	50,5	51,6	23,7	12 861
Arts, lettres, sciences du langage	40,6	41,3	41,7	41,9	43,4	42,3	41,7	43,1	14,7	29 476
Langues	47,8	47,7	48,9	48,9	50,7	49,6	48,2	49,6	19,7	42 624
Sciences humaines et sociales	42,0	42,3	42,5	42,0	43,6	42,1	41,1	42,3	13,6	80 359
Plurilicettes, langues, sciences humaines	41,9	41,9	43,6	41,3	41,8	38,6	39,1	40,7	13,2	3 645
Sciences fondamentales et applications	35,2	33,9	33,7	33,0	35,2	32,7	33,1	33,5	12,2	36 683
Sciences de la nature et de la vie	43,4	42,7	42,2	39,7	41,9	39,4	37,6	37,2	11,5	30 244
Plurisciences	38,3	39,6	38,1	33,2	40,7	37,8	35,9	37,0	13,8	4 699
Staps	45,6	45,0	44,9	42,6	44,5	43,8	42,0	43,5	9,6	22 631
Disciplines de santé	31,7	29,1	31,2	29,7	29,7	28,5	28,8	30,0	8,4	33 733
Plurisanité (dont Paces, PASS) (3)	38,7	36,3	38,3	38,3	38,7	37,5	38,6	41,1	15,0	10 206
Médecine, odontologie, pharmacie	26,4	23,9	26,0	24,0	25,1	25,6	25,9	26,9	6,6	23 527
Autres formations	29,7	31,0	31,2	27,9	31,3	48,4	32,1	33,9	11,8	13 601
Total	40,0	39,5	40,0	39,0	41,0	40,3	39,1	40,1	13,2	480 597
dont : formations de cursus licence	43,7	43,4	43,7	42,8	44,9	43,1	42,2	43,2	14,8	356 407
formations de cursus master	32,1	31,4	32,0	30,8	32,2	31,4	32,3	33,3	9,6	124 190

► Champ : France.

RERS 2025, DEPP, SIES

1. Hors licences professionnelles et masters enseignement.

2. Y compris pluridroit, sciences économiques, AES.

3. Pour les formations ouvrant droit à une bourse, cette discipline correspond à 99% à des étudiants en première année commune aux études de santé (Paces, PASS). Les étudiants en licence accès santé (L.AS) sont comptabilisés dans les formations LMD et sont rattachés à la discipline « majeure hors santé » qu'ils ont choisie.

Lecture : durant l'année universitaire 2023-2024, 18 508 boursiers sont inscrits dans un master d'enseignement à l'université, soit 47,3% des étudiants éligibles aux bourses dans cette formation. 13,2% des étudiants éligibles aux bourses en master enseignement sont boursiers aux échelons supérieurs (échelons 5 à 7).

3 Boursiers sur critères sociaux selon la formation, la discipline universitaire et le cursus en 2023-2024

	Cursus licence		Cursus master	
	Effectifs de boursiers	Proportion de boursiers (en %)	Effectifs de boursiers	Proportion de boursiers (en %)
Préparations au DUT/BUT	49 876	47,1		
Licences professionnelles	2 267	33,2		
Formations d'ingénieurs			7 378	33,7
Masters enseignement			18 508	47,3
Formations LMD disciplines générales (1)	288 520	42,8	66 714	33,7
Droit, sciences politiques	47 397	40,8	13 975	36,3
Sciences économiques, gestion (2)	21 927	39,0	8 713	31,6
Administration économique et sociale (AES)	12 545	51,7	316	48,8
Arts, lettres, sciences du langage	24 390	46,3	5 086	32,4
Langues	38 334	51,1	4 290	39,3
Sciences humaines et sociales	63 912	44,0	16 447	36,8
Plurilicettes, langues, sciences humaines	2 023	45,3	1 622	36,1
Sciences fondamentales et applications	29 246	36,8	7 437	24,9
Sciences de la nature et de la vie	23 280	38,3	6 964	33,9
Plurisciences	4 504	37,6	195	26,3
Staps	20 962	44,0	1 669	38,1
Total disciplines de santé	11 424	36,5	22 309	27,5
Plurisanité (dont Paces, PASS) (3)	10 206	41,1		
Diplôme d'État (paramédical) (4)	1 218	18,9		
Médecine, odontologie, pharmacie			22 309	27,5
Autres formations (5)	4 320	61,1	9 281	28,1
Total	356 407	43,2	124 190	33,3

► Champ : France.

RERS 2025, DEPP, SIES

1. Hors licences professionnelles et masters enseignement.

2. Y compris pluridroit, sciences économiques, AES.

3. Pour les formations ouvrant droit à une bourse, cette discipline correspond à 99% à des étudiants en première année commune aux études de santé (PASS). Les étudiants en licence accès santé (L.AS) sont comptabilisés dans les formations LMD et sont rattachés à la discipline « majeure hors santé » qu'ils ont choisie.

4. Dont les diplômés d'état et les capacités d'orthoptiste, de psychomotricien, d'audioprothésiste.

5. Regroupe les formations de cursus licence et master.

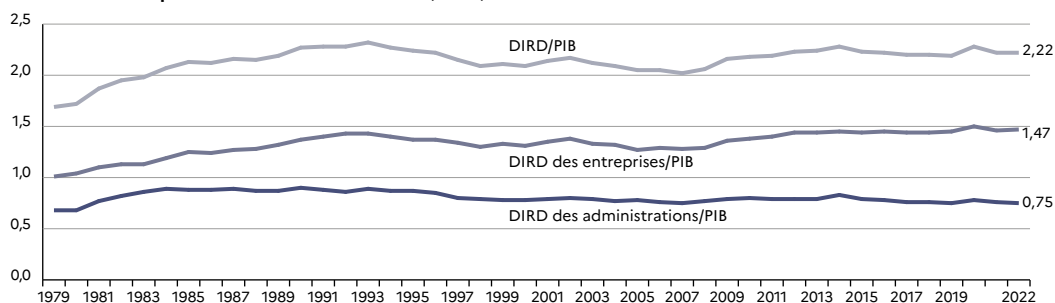
Lecture : durant l'année universitaire 2023-2024, 40,8% des étudiants inscrits en licence de droit et sciences politiques (hors formations non éligibles aux bourses) sont boursiers. C'est le cas pour 36,3% des étudiants inscrits en master de droit et sciences politiques.

En 2022, la **dépense intérieure de recherche et développement expérimental (DIRD)** atteint 58,9 milliards d'euros (Md€) (2). Corrigée de l'évolution des prix, la DIRD a augmenté de 2,6% entre 2021 et 2022 (+3,5% pour les entreprises et +0,9% pour les administrations). Les entreprises réalisent 66,1% de la DIRD. Au cours des trente dernières années, les structures de l'exécution et du financement de la R&D se sont profondément modifiées avec un poids de plus en plus important des entreprises. Le rapport DIRD/PIB, intitulé « effort de recherche », mesure la part du produit intérieur brut (PIB) consacrée à la R&D. En 2022, le produit intérieur brut poursuit sa progression post-crise sanitaire (+2,6%) et l'effort de recherche s'élève à 2,22%, dont 1,47% pour les entreprises et 0,75% pour les administrations (1). L'effort de recherche est stable par rapport à 2021.

En 2022, la **dépense nationale de recherche et développement (DNRD)** s'élève à 63,0 Md€, dont 38,1 Md€ pour les entreprises (DNRDE) et 25,0 Md€ pour les administrations (DNRDA). La contribution des entreprises au financement de la R&D s'est nettement accrue et a dépassé celle des administrations depuis 1995, tout comme le ratio DNRDE/PIB qui dépasse le ratio DNRDA/PIB depuis cette date (3). L'indicateur DNRD/PIB s'élève à 2,37%, dont 1,43% pour les entreprises et 0,94% pour les administrations. La part des entreprises dans la DNRD est de 60,4% en 2022.

En 2022, la R&D mobilise en France 501 400 personnes en équivalent temps plein (ETP) (4). Ces effectifs ont progressé de 0,8% par rapport à 2021. Les chercheurs occupent 68% des emplois de R&D (66% au sein des administrations et 70% dans les entreprises).

1 Évolution de la part de la DIRD dans le PIB (en %)



► Champ : France.

Lecture : en 2022, l'effort de recherche en France s'élève à 2,22% dont 1,47% pour les entreprises et 0,75% pour les administrations.

RERS 2025, DEPP, SIES

Précisions

Entreprises – Enquête réalisée auprès de 12 000 unités légales appartenant aux entreprises susceptibles d'exécuter des travaux de R&D en interne sur le territoire français. Enquête exhaustive pour les unités légales dont la dernière dépense intérieure de R&D est supérieure à 0,6 M€ et échantillonnée pour les autres.

Administrations – Enquêtes réalisées auprès des organismes de recherche, ainsi que des services ministériels qui financent et/ou exécutent des travaux de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des centres hospitaliers universitaires (CHU), des centres de lutte contre le cancer (CLCC) et des institutions sans but lucratif.

ETP recherche (équivalent temps plein recherche) –

Les effectifs mesurés en ETP correspondent à de l'emploi (en ETP) travaillé dans l'activité de R&D sur une année, soit « ETP recherche ».

Dépense nationale de recherche et développement (DNRD), Dépense intérieure de recherche et développement expérimental (DIRD), Produit intérieur brut (PIB) –

voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information du SIES : 25.06 ; 24.07.

- Notes Flash du SIES : 25.05 ; 24.23.

- L'état de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en France, n°17, SIES-MESR, juin 2024.

Source

SIES-MENESR, enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations; Insee, PIB.

2 Financement de la DNRD et exécution de la DIRD en France (en millions d'euros courants)

	1978	1999	2010	2015 (1)	2016	2018	2020	2021	2022	Évolution (%) (2)
DNRD	5 897	29 885	44 841	52 607	53 004	56 407	56 484	58 937	63 023	3,5
DNRD par les administrations (3)	3 459	13 267	19 172	20 991	20 675	21 546	22 467	23 744	24 953	1,7
DNRD par les entreprises	2 438	16 618	25 668	31 616	32 329	34 861	34 017	35 193	38 070	4,8
Part des entreprises dans la DNRD (%)	41,4	55,6	57,2	60,1	61,0	61,8	60,2	59,7	60,4	
DIRD	5 743	29 529	43 469	48 959	49 651	51 914	52 722	55 499	58 934	2,6
DIRD par les administrations (3)(4)	2 313	10 873	16 014	17 295	17 325	17 891	18 097	19 021	19 969	0,9
DIRD par les entreprises	3 430	18 655	27 455	31 665	32 326	34 023	34 625	36 478	38 965	3,5
Part des entreprises dans la DIRD (%)	59,7	63,2	63,2	64,7	65,1	65,5	65,7	65,7	66,1	
Part de la DIRD dans le PIB (5) (%)	1,65	2,11	2,18	2,23	2,22	2,20	2,28	2,22	2,22	

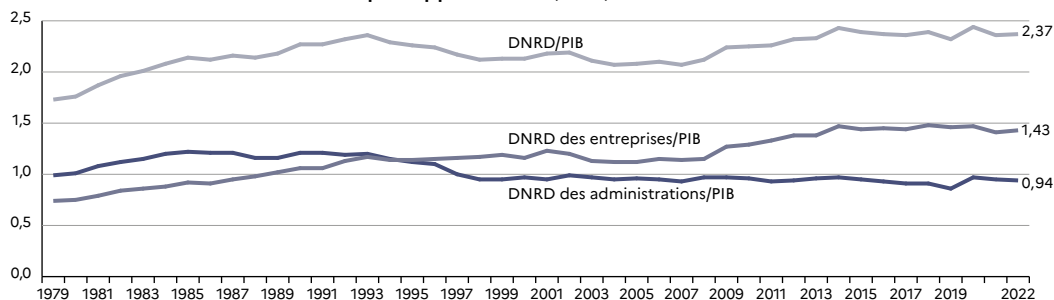
► **Champ** : France.

1. Changement méthodologique.
2. Évolution entre 2021 et 2022 (en volume, en %).
3. Administrations publiques et privées (État, enseignement supérieur et institutions sans but lucratif).
4. En 2020, les dépenses intérieures de R&D des ISBL intègrent une évolution méthodologique.
5. Changement méthodologique pour le calcul du PIB en mai 2014.

Lecture : en 2022, la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) s'établit 58,9 Md€. Corrigée de l'évolution des prix, la DIRD augmente de 2,6% par rapport à 2021. La DIRD des entreprises est en hausse de 3,5% en volume et s'établit à 39,0 Md€, celle du secteur des administrations augmente de 0,9% en volume pour atteindre 20,0 Md€.

RERS 2025, DEPP, SIES

3 Évolution du financement de la R&D par rapport au PIB (en %)



► **Champ** : France.

Lecture : en 2022, le ratio DNRD/PIB s'élève à 2,37% dont 1,43% pour les entreprises et 0,94% pour les administrations.

RERS 2025, DEPP, SIES

4 Évolution du personnel de recherche et développement expérimental (en ETP)

	1993	2010	2015	2016	2018	2020 (2)	2021	2022	Poids en 2022 (%)	Évolution (%) (3)
Personnel total de R&D	293 272	397 756	426 428	432 245	453 387	474 150	496 250	501 374	100	0,8
dont chercheurs (1)	142 772	243 533	279 470	285 488	305 439	321 398	333 799	342 900	68	2,6
Personnel total de R&D en entreprise	164 384	235 588	251 915	255 805	276 547	286 320	302 380	303 204	100	0,3
dont chercheurs en entreprise (1)	66 455	143 828	166 814	170 571	189 012	198 271	205 942	211 776	70	2,8
Personnel total de R&D des administrations	128 888	162 168	174 514	176 440	176 840	187 830	193 870	198 170	100	1,5
dont chercheurs des administrations (1)	76 317	99 705	112 656	114 916	116 427	123 128	127 857	131 124	66	2,2

► **Champ** : France.

1. Chercheurs et doctorants rémunérés.
2. À partir de 2020, les effectifs des établissements non passés aux responsabilités et compétences élargies (RCE) ont été ajoutés et des changements méthodologiques ont été apportés dans le calcul des effectifs par l'Institut Mines-Télécom et sur la partie échantillonnée de l'enquête auprès des institutions sans but lucratif.
3. Évolution entre 2021 et 2022. Rupture de série liée à l'amélioration du traitement de la non-réponse et à l'élargissement du champ couvert dans le secteur des administrations (principalement dans des écoles hors tutelle du MENESR).

Lecture : en 2022, 501 374 personnes en ETP participent à une activité de R&D en France, soit une progression de 0,8% par rapport à 2021. Parmi ces effectifs, 68% sont des chercheurs.

RERS 2025, DEPP, SIES